

## ATTESTATION D'ACCUEIL

### HORAIRES DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Lundi, Mercredi, Vendredi de 09H00 à 12H00  
et de 14h00 à 17h00

Mardi : de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00

Le jeudi uniquement de 14 h00 à 17h00

**ATTENTION : PAS DE DEPOT DE DOSSIER LE SAMEDI**

L'attestation d'accueil est effectuée en mairie par une personne chelloise dite «hébergeant» afin d'accueillir une ou plusieurs personnes étrangères dite(s) «hébergé(s)» pour une période maximale de 90 jours.

<p style="text-align: center;"><b>HÉBERGEANT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DOCUMENTS A FOURNIR</b> Originaux seulement</p>	<p style="text-align: center;"><b>HÉBERGÉ</b></p> <p style="text-align: center;"><b>INFORMATIONS A FOURNIR</b></p>
<p>Selon la nationalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une carte d'identité nationale ou passeport</li> <li>- une carte de séjour temporaire</li> <li>- une carte de résident</li> <li>- une carte de séjour de ressortissant de la Communauté Européenne ou de l'Espace Economique Européen, si l'étranger en dispose</li> <li>- un récépissé de demande de renouvellement d'un de ces titres de séjour précités</li> <li>- une carte diplomatique ou une carte spéciale délivrées par le ministère des affaires étrangères</li> <li>- Bail de location ou titre de propriété</li> <li>- Quittance de loyer, ou facture d'énergie de <b>moins de 3 mois</b>.</li> <li>- Dernier avis d'imposition ou de non imposition. Si votre situation financière a changé depuis l'année imposée, fournir votre contrat de travail et vos 3 derniers bulletins de salaire.</li> <li>- Timbres fiscaux <b>ORDINAIRES</b> de 30 € par attestation, à acheter au Trésor Public ou dans un bureau de tabac (paiement en espèces obligatoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom, prénom, date et lieu de naissance de chaque personne</li> <li>- adresse complète</li> <li>- n° du passeport, date et lieu de délivrance et de validité.</li> <li>- dates du séjour en France</li> </ul> <p>Il est conseillé d'apporter une photocopie du passeport</p> <p>Dans le cas d'un mineur non accompagné de ses parents, fournir une attestation écrite émanant du représentant légal l'autorisant à sortir du territoire (fax accepté)</p>

### ATTENTION

Le nombre d'attestation d'accueil peut varier en fonction de la composition de la famille hébergée.

Exemples :

- une personne majeure = une attestation d'accueil ⇒ 30 € en timbres fiscaux **ORDINAIRES**
- un couple **marié** avec ou sans enfant(s) mineur(s) = une attestation d'accueil ⇒ 30 € en timbres fiscaux **ORDINAIRES**
- un couple **non marié** avec ou sans enfant(s) mineur(s) = deux attestations d'accueil ⇒ 60 € en timbres fiscaux **ORDINAIRES**.

### ASSURANCE

Une assurance médicale pour l'hébergé est exigée par le consulat pour la délivrance du visa.

Lors de votre demande, vous devrez indiquer si vous prenez cette assurance à votre charge.